



Echos du Conseil municipal du 7 février 2012

L'objet principal de ce Conseil était le Budget Primitif 2012. C'est un budget ambitieux pour les investissements nouveaux, mais qui essaie de contenir les frais de fonctionnement, malgré la demande en forte croissance de services collectifs (enfance, écoles, jeunesse, en particulier).

Bonne lecture !

**Vous pouvez retrouver ces
'échos' et les précédents sur mon BLOG :**

Patrick COTREL,

Président du groupe Harmonicité

au sein du Conseil municipal

<http://www.patrickcotrel.com/>

Déclaration préalable :

Bernard AUNETTE (Information du Maire) :

(extraits) donne une information sur les délégations qu'il confie à plusieurs élu.e.s, suite à la démission de Pascal ISIDORE :

- Christophe CLERGEAU, 1.er Adjoint, est délégué aux finances, budgets communaux et aux politiques éducatives ;
- Marie-Paule LIZE, Conseillère, est déléguée auprès du Maire pour les relations internationales et les affaires générales (Etat civil, cimetières, élections, assurances...)
- Anthony DESCLOZIERS, Conseiller, devient délégué auprès du 1^{er} Adjoint dans le domaine des affaires scolaires et de la jeunesse.

Il souhaite la bienvenue à Hervé PROU qui devient Conseiller municipal suite à la démission de pascal ISIDORE puis de Geneviève PASQUIER.

Le vote du budget est un acte politique majeur. Pour 2012, avec 19 millions €, c'est le plus important de toute l'histoire de la commune. Il représente un équilibre entre la réduction des dotations de l'Etat et la situation de crise, la forte croissance démographique de la commune et l'arrivée de nouveaux Lucéens, et les évolutions de la société avec une demande croissante de services C'est donc un équilibre complexe à définir. Mais nous allons répondre aux besoins en adaptant les locaux, en en construisant de nouveaux, en améliorant le fonctionnement des services publics municipaux, mais aussi en n'augmentant pas la pression fiscale.

En fonction de l'arrivée de nouveaux Lucéens, il faut dégager des moyens supplémentaires d'accueil et des ATSEM pour accompagner l'ouverture de classe supplémentaires. Le tiers de notre budget est consacré à la jeunesse et aux écoles ; nous allons entamer les études pour la réfection de la salle Renée Losq, l'école de la Minais et l'extension de la gendarmerie, réaliser la réfection lourde du restaurant scolaire de la Reinetière ; Tout cela est possible parce que nous avons fortement réduit la dette à 658 € par habitant, sans augmenter les taux d'imposition.

Ce Budget est réaliste et responsable.

La population Française s'est accrue de 10 millions d'habitants en 30 ans. Dans ces conditions, au niveau national comme au niveau local, nous devons apporter

des réponses en termes d'habitat, de déplacements et de solidarité.

Jacques GAUDICHEAU : (au nom du groupe

Sainte-Luce Toujours) (résumé) Nous vivons deux évènements majeurs :

- *l'enquête publique chronobus qui est contesté depuis plusieurs années. Le dossier papier de l'enquête est plus concret, mais pourquoi n'avons-nous pas accès à une version électronique ? Nous sommes pour les transports en commun, mais on n'accepte pas n'importe quoi au nom du chronobus. L'ancienne majorité avait fait des propositions, l'actuelle aussi, mais Nantes Métropole n'a pas entendu et n'a pas étudié les autres propositions. Le tracé choisi ne répond pas aux besoins de la population. On demande l'ouverture d'une véritable concertation.*
- *L'annulation du PAE des Islettes : s'il y a eu erreur administrative de Nantes Métropole, il ne faudrait pas que la commune soit pénalisée des 5 millions € qui devaient lui revenir pour les équipements publics.*

Patrick COTREL (au nom du groupe

Harmonicité). Concernant votre intervention, je m'abstiendrai de vous répondre en ce qui concerne le chronobus. Nous sommes en effet en période d'enquête publique et seul le Commissaire enquêteur est habilité à répondre aux questions sur l'objet de cette en quête. De plus c'est seulement à lui que revient la responsabilité d'organiser le débat. Pour le PAE des Islettes, nous allons y revenir plus tard.

Le vote de ce budget 2012 intervient sur fond de crise et de démarrage de la campagne pour l'élection présidentielle.

A ce sujet, la grande communication du Président Sarkozy (toujours pas encore candidat) a montré que c'est à moins de 3 mois de la fin de son mandat qu'il découvre qu'il n'y a pas assez de logements, que le chômage augmente et que les entreprises n'embauchent pas assez de jeunes. Quant aux « solutions » qu'il propose, on peut les résumer ainsi :
➤ l'autorisation d'augmenter de 30% la densité des logements prévus dans les Plans Locaux d'urbanisme (PLU). Ce sont les habitants de la rue du Mottay qui vont être contents : si c'était confirmé, cela permettrait au promoteur d'ajouter un étage de plus à l'immeuble prévu au 13 !

➤ la TVA sur les produits de première nécessité est déjà passée récemment de 5,5 à 7%. C'est maintenant le tour des autres produits de subir une augmentation de TVA (de 19,6 à 21,2%). En contrepartie, les cotisations sociales patronales sur les salaires moyens vont être réduites. Qui pourrait croire que les prix des produits français vont réellement baisser (alors que les prix des produits importés vont augmenter) ? Les minima sociaux et le SMIC vont-ils augmenter pour compenser cette hausse ? Cela n'est même pas évoqué.

C'est donc à une baisse généralisée du pouvoir d'achat des plus pauvres et des « classes moyennes » à laquelle il faut s'attendre si cette mesure est appliquée, alors que les privilèges des plus riches vont être protégés pour la plupart.

La logique est la même du côté des dépenses de l'Etat : moins de services publics (y compris pour les écoles qui préparent l'avenir), moins de dotations aux collectivités locales qui, pourtant, assurent les services de proximité et une grande partie des investissements publics. Nous en verrons les conséquences concrètes dans l'examen détaillé de notre budget communal.

Ce budget 2012 répond à deux objectifs fondamentaux :

- Répondre aux besoins de services publics (accueil de petite enfance, école, accueil péri scolaire, moyens pour les activités associatives et sportives, ...) des nouveaux Lucéens de l'Est de la commune ;
- Bloquer les taux d'imposition locaux, en solidarité avec nos concitoyens dont les conditions, nous l'avons évoqué plus haut, sont difficiles et vont sans doute s'aggraver encore.

Bien entendu, c'est un équilibre très difficile à maintenir, qui repose sur la capacité des Services municipaux à travailler avec des moyens pas toujours au niveau du souhaitable (à ce propos, il faut remercier les Agents municipaux) et qui comporte une part de pari sur

l'augmentation du nombre de contribuables.

Nous verrons tout cela plus en détail au moment du débat budgétaire.

Merci de votre attention.

Christophe CLERGEAU (an nom de Sainte-Luce

Avance) : (résumé) *Moi non plus, je n'interviendrai pas sur le fond du dossier chronobus, puisque nous sommes en période d'enquête publique. Mais je souhaite évoquer l'image que vous tentez de donner des relations entre Nantes Métropole et les communes. On a l'impression que Nantes Métropole est une grosse bête qui cherche à manger les petites bêtes que sont les communes. Et le Maire est considéré comme complice de la grosse bête. Cette présentation est ridicule : quel intérêt particulier Nantes Métropole pourrait-elle défendre dans les communes, pour un tracé de chronobus ou le contour d'une ZAC ?*

Pour ce qui concerne le PAE, nous ne vous avons pas attendus pour agir ; et c'est réglé : la commune ne perdra rien.

Lors des élections de 2007 et 2008, la liste Sainte-Luce Toujours a prôné une attitude de replis, alors que Sainte-Luce Avance et Harmonicité souhaitaient que notre commune soit un acteur actif de Nantes Métropole. Le vote a tranché car les lucéens profitent de l'agglomération qui est leur cadre de vie. Vous avez une vision passéiste. La population française augmente et les villes changent, Sainte Luce va passer de 12 000 à 20 000 habitants en quelques années. Ce choix, ce n'est pas nous qui l'avons fait mais l'ancienne majorité municipale et c'était sans doute nécessaire. Mais la manière de le faire a été brutale : depuis quelques années la population s'accroît de 7% chaque année ; c'est trop. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre choix que d'accompagner ce mouvement, sans opposer les uns aux les autres.

1 - 1 Abrogation du Plan d'Aménagement d'Ensemble des Islettes :

Bernard AUNETTE (résumé) *Ce Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) avait pour but de faire participer financièrement les habitants de ce nouveau quartier à la construction d'équipements publics intéressant directement la vie du quartier (salle associative, aménagement des voies, école de la Minais,...) Cette taxe se substituait (mais était 2 à 3 fois plus importante) à la Taxe Locale d'Équipement (TLE). Ce PAE a été voté en février et mars 2007 par le Conseil municipal de Sainte-Luce et le Conseil de Nantes Métropole.*

Cependant, des erreurs de procédure dans la publicité du dispositif du dispositif. Nantes Métropole a donc décidé d'abolir ce PAE et de procéder au remboursement des versements effectués par les Habitants qui devront, par contre, verser la TLE. Cette erreur incombant à Nantes Métropole, les participations financières de Nantes Métropole à ces équipements seront maintenues non plus au titre du PAE, mais au titre du Plan Pluriannuel des Investissements.

Jacques GAUDICHEAU : (résumé) *rappelle l'utilité de ce dispositif PAE qui avait été réclamé par l'ancienne majorité mais émet des inquiétudes sur les éventuelles pertes pour la commune et ne comprend pas pourquoi un vote de Nantes Métropole ne suffit pas.*

Patrick Cotrel : (résumé) *rappelle que ce dispositif du PAE introduisait beaucoup de confusion, alors que la bonne procédure pour une telle opération, c'est la ZAC (Zone d'aménagement Concerné). Par exemple, avoir des équipements financés par deux dispositifs différents était incompréhensible. D'ailleurs l'Adjoint à l'urbanisme de l'époque était, lui aussi, opposé au PAE et favorable à la ZAC. Enfin, je précise que cette procédure a été supprimée. Dernière précision : la décision du PAE était conjointe entre la commune et Nantes Métropole ; le vote des deux collectivités est donc obligatoire.*

Malgré ces explications, l'opposition a voté contre cette délibération.

1 - 2 Budgétaires primitif 2012 :

Christophe CLERGEAU (résumé) le contexte national est identique à ce que nous avons décrit lors du DOB : crise, augmentation du chômage, hausse de la TVA qui va amplifier la crise, Etat très endetté (87,4% du PIB) qui diminue les dotations de l'Etat auprès des collectivités locales,

Sainte-Luce vit une transformation très rapide. Plus de 500 livraisons de logements sont encore prévues en 2012. Les conséquences sont de fortes demandes de services : en 3 ans les enfant scolarisés sont passés de 828 à 952 ; la restauration scolaire (+200%), l'accueil périscolaire +100%) et l'accueil de loisirs ont dû multiplier leurs places. En 2012, on prévoit de 4 à 6 ouvertures de classes (avec les ATSEM et les coûts de fonctionnement correspondant).

Pour répondre aux besoins des nouveaux lucéens à l'Est, nous prévoyons l'ouverture d'un multiaccueil de 4à places pour la petite enfance en 2014, et un groupe scolaire en 2015 (si possible) ou 2016 à la Minais.

Parallèlement, nous devons faire face aux dépenses d'énergie dont le prix augmente vite, à une diminution des recettes de l'Etat, alors que la population (officiellement de 12 000 habitant, suivant le nouveau calcul de l'INSEE) est sans doute à 14 000 habitants.

Le Budget primitif 2012 prévoit des frais de fonctionnement en hausse de 4,2%, des recettes en hausse de 4,3%, permettant un autofinancement brut de 1,4 Millions €. Les recettes de fiscalité devaient rapporter 7 millions€ (6,6 en 2011), sans augmentation des taux d'imposition.

Les recettes des services augmenteront de 11,5% et les dotations de Nantes Métropole de 3,1%. Par contre, les recettes de l'Etat (dotation et fin des emplois aidés) sont en baisse.

Les dépenses des services augmenteront de 10% pour répondre aux demandes de services supplémentaires (3,4% en 2011).

Le budget de la culture et médiathèque augmentera de 7%. L'augmentation de la TVA va entraîner une hausse des dépenses.

Les dépenses de personnel augmenteront de 3,4% (ce qui est peu dans notre situation).

Au total, l'autofinancement brut sera de 1,4 M€ (notre objectif est de 1,5) et l'autofinancement net de 0,76 M€ (objectif de 1 M€). En fonction du déroulement du budget, on peut espérer atteindre ces objectifs.

Les investissements :

D'ici 2020, nous avons établi une Programmation Pluriannuelle d'Investissements (PPI) résumée dans le tableau suivant :

Dépenses		Recettes	
Investissements Est	22 000 000	Participations Investissements Est	11 600 000
Autres investissements créatifs	3 500 000	Subventions Investissements Est	2 400 000
Réhabilitations lourdes	3 500 000	FCTVA Investissements Est	3 400 000
Investissements récurrents	11 000 000	Autres subventions	500 000
		FCTVA sur autres investissements	2 500 000
		Ressources propres	19 600 000
Total	40 000 000		40 000 000

Il nous faudra dégager 19,6 M€ sur les ressources propres de la commune.

Pour 2012, nous avons 1,7 M€ de reports de 2011, 1,76 M€ pour les écoles et la petite enfance (dont 0,9 M€ pour le restaurant de la Reinetière et 0,105 M€ pour la rénovation des Pommes de Pins et 0,15 M€ pour la rénovation énergétique du Manoir de Bellevue), 0,16 M€ pour les équipements sportifs (+ 0,77 M€ de reports), 1,5 M€ pour l'extension de la gendarmerie, ...

Au total sont prévus 4,25 M€ de nouveaux investissements et 1,7 M€ de reports 2011.

La dette : était de 11,1 M€ à notre arrivée et est maintenant de 7,8 M€. Elle devrait augmenter dans les années à venir pour réaliser la PPI, mais sans jamais atteindre la cote d'alerte.

Jacques GAUDICHAUD (résumé) vous ne pouvez pas dire que les impôts locaux n'augmenteront pas : les taux restent stables, mais les bases augmentent. Où peut-on trouver trace de la compensation du PAE ?

Jacques CORDON (résumé) Comment se fait-il qu'on ne trouve pas trace de dépenses pour le chronobus dans ce budget ?

Patrick Cotrel : Il n'y a pas de budget communal pour le chronobus car les transports en commun sont de la compétence exclusive de Nantes Métropole.(...) En complément de tout ce qui a été dit sur ce budget 2012, il est intéressant d'analyser les ratios de la page 3 du document officiel.

(...) L'estimation de la population lucéenne est à 12 000 habitants, du fait de la nouvelle méthode d'actualisation de l'INSEE, alors qu'on sait (inscriptions sur les rôles des impôts, sur les listes électorales, dans les écoles, ...) qu'elle est sans doute aux alentours de 14 000.

A partir de cela, beaucoup de choses s'expliquent. Par exemple (ratio 2), le produit de l'imposition par habitant qui paraît fort, alors que les taux d'imposition sont dans la moyenne de l'agglomération. Bien sûr, nous avons beaucoup de pavillons avec des terrains assez grands (d'où une valeur locative plutôt élevée) ; mais ce n'est pas une explication suffisante. Mais si nous ramenons le produit de la fiscalité non plus à 12 000, mais à 14 000 habitants = +17%), on retombe à la moyenne de la strate (à 2€ près).

Le ratio 6 (dotation de l'Etat par habitant : 658€, pour une moyenne de 974€) montre que le désengagement de l'Etat nous pénalise particulièrement.

Les ratios 5 (encours de la dette par habitant de 658€, pour une moyenne de 974€) et 11 (encours de la dette divisée par les recettes réelles de fonctionnement : 59% pour une moyenne de 77%) traduisent l'effort de désendettement qui a été fait ces dernières années. Le ratio 10 montre l'effort d'investissement que nous faisons pour les équipements rénovés ou nouveaux (dépenses d'équipement brut divisé par recettes réelles de fonctionnement de 32% pour une moyenne de 25%).

Par contre, le ratio 9 montre que la situation financière est un peu tendue (dépenses de fonction-t+remboursement dette en capital divisé par recettes réelles de fonction-t à 94% pour une moyenne de 92,3%).

On peut retrouver ce constat en regardant l'équilibre général du budget (pages 6 et 7). Si tout le budget se trouvait réalisé (ce qui a peu de chance de se faire : une partie des travaux prévus sera sans doute reportés sur l'année suivante), on aurait un endettement qui avoisinerait les 10 Millions€, soit un nombre d'années théoriques de remboursement proche de 7,5 ans (en fonction de l'autofinancement brut). Or, on estime qu'une première alerte se situe autour de 8 ans et le clignotant rouge à 10 ans.

On voit donc que notre situation n'est pas alarmante, mais qu'elle est tendue, même si les évaluations des rentrées ont été faites avec une marge importante.

En conclusion, nous soutenons ce budget sans réserves. Mais il faut prendre conscience que la situation est un peu tendue et que les efforts entrepris depuis le début du mandat doivent être poursuivis dans le sens d'une gestion rigoureuse alliée à des objectifs clairs de solidarité avec la population lucéenne, et particulièrement celles et ceux qui sont dans les situations les plus précaires.

Je profite de ce débat budgétaire pour saluer la création d'une nouvelle politique en matière de gestion des espaces naturels pilotée par Gérard AUMON. Cela ne veut pas dire qu'il ne s'est rien fait dans ce domaine jusqu'à présent. Mais nous commençons maintenant à avoir une véritable politique d'ensemble, avec des études pour mieux connaître les milieux et leur richesse de biodiversité, pour protéger ce qui doit l'être et pour mettre en valeur ces milieux pour le public.

Cette politique s'accompagne d'un budget pluriannuel comprenant, par exemple, une convention avec l'Office National des Forêts, un aménagement du bois du Chassay étalé sur 3 ans et un projet de gestion des espaces des bords de Loire, là aussi sur plusieurs années.

Jacques CORDON (résumé) *C'est quand même grâce aux décisions de l'ancienne majorité que la population augmente et que le produit des impôts progresse.*

Bernard AUNETTE : (résumé) *L'augmentation de la*

population est le résultat du Plan Local d'urbanisme qui constitue un accord des 24 Maires de l'agglomération. C'est bien une politique communautaire cohérente. Cela pose des problèmes, mais cette augmentation de population est le résultat du dynamisme de notre territoire et c'est une chance. Nous devons accueillir correctement ces nouveaux habitants.

Christophe CLERGEAU (résumé) *Vous trouverez trace de la participation de Nantes Métropole aux investissements à l'Est de la ville dans le tableau de la PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissements) : elle est inchangée.*

Pour ce qui concerne les impôts, soyons clairs : toutes les bases servant de base au calcul de l'impôt vont augmenter de 1,8% : c'est une décision de l'Etat qui compense l'inflation. Les impôts individuels vont donc augmenter de 1,8%, mais pas plus, puisque les taux d'imposition (décidés par la commune) ne vont pas augmenter. Par contre le produit total des impôts pour la commune va augmenter de 3,87% du fait de l'augmentation du nombre de contribuables.

En effet, la population lucéenne augmente vite : +17% ces deux dernières années, alors que la population de Nantes Métropole n'augmente que de 1% par an. Il y a une concentration de constructions brutale qui inquiète. Et on entend déjà parler « des gens de l'Est ». Il nous faut absolument penser solidarité et harmonicité.

Jacques CORDON (résumé) *Vous aviez le projet de faire une cuisine centralisée pour les écoles, mais nous n'avons pas de nouvelle de ce projet. Qu'en est-il ?*

Christophe CLERGEAU (résumé) *Ce projet reposait sur la possibilité de mutualisation avec Thouaré. Mais la municipalité Thouaréenne a hérité d'une situation financière encore plus dégradée que la nôtre. Elle n'a donc pas pu s'engager sur ce projet. Assumer seuls ce choix n'était pas possible financièrement. Nous avons donc fait le choix de rénover les cuisines scolaires et de construire une école (et une cuisine) à la Minais. La gestion de ces cuisines est sous traitée, mais nous gardons la maîtrise de la fabrication : les cuisines et le personnel sont municipaux.*

1 – 10 Salle de quartier aux Islettes :

Le coût de cette salle est estimé à 736 000 € HT. Une demande de subvention sera faite au Conseil Général.

2 - 2 Marché de restauration scolaire :

Christophe CLERGEAU (résumé) *Le marché signé avec SCOLAREST pouvait encore durer un an. Mais l'augmentation du nombre d'enfants va dépasser les clauses d'accroissement prévues dans le marché. Il faut*

donc relancer un appel d'offres, avec prise d'effet à la rentrée de septembre prochain. Ce nouvel appel d'offre se fera sur la base d'un cahier des charges identique au marché actuel.

11.-1 Ressources humaines :

Bernard AUNETTE : (en l'absence de Claude ROUSSELOT) plusieurs créations de postes correspondant à des promotions sont annoncées. En outre, deux créations de nouveaux postes sont annoncées :

Le premier pour encadrer les 60 agents de service intervenant dans les écoles (encadrement quoi fait gravement défaut)
Le second est un Agent de maintenance informatique pour gérer le parc de 170 ordinateurs.

21 - 1 Enquête publique sur l'agrandissement de la société Aviatube :

Marc DAVID (résumé) *explique que cette extension ne semble pas poser de problèmes, mais il s'étonne que l'avis du CHSCT de l'entreprise ne figure pas dans le dossier et que le CIFAM (CFA de la chambre des Métiers comprenant plus de 3000 Apprentis) ne soit pas mentionné comme figurant dans le périmètre d'enquête.*